



Siège Social : 5, rue de Rome - Immeuble Jean Monnet - 93110 ROSNY SOUS BOIS

PROFESSIONS LIBERALES

☎ : 01 48 12 67 52

@ [agence93@acplgp.fr](mailto:agence93@acplgp.fr)

PROFESSIONS ARTISANS-COMMERCANTS

☎ : 01 48 54 52 87

@ [agence93bic@acplgp.fr](mailto:agence93bic@acplgp.fr)

Vos agences :

92 : 58, chemin de la justice - 92290 CHATENAY MALABRY - ☎ : 01 45 37 06 00 @ [agence92@acplgp.fr](mailto:agence92@acplgp.fr)

75 : 56, rue de Londres - 75008 PARIS - ☎ : 01 44 90 88 22 @ [agence75@acplgp.fr](mailto:agence75@acplgp.fr)

94 : 159, boulevard de Créteil - 94100 ST MAUR DES FOSSÉS - ☎ : 01 48 89 00 31 @ [agence94@acplgp.fr](mailto:agence94@acplgp.fr)

95 : 5, rue de Rome - 93110 ROSNY SOUS BOIS - ☎ : 01 39 90 00 51 @ [agence95@acplgp.fr](mailto:agence95@acplgp.fr)

91 : 37, rue Michel-Ange - 91080 COURCOURONNES / ☎ : 01 69 02 16 80 @ [agence91@acplgp.fr](mailto:agence91@acplgp.fr)

## BULLETIN D'ADHESION BIC-BNC

*Merci de cocher la case du site auquel vous désirez être rattaché(e)*

ROSNY (93)  CHATENAY (92)  ST MAUR (94)  COURCOURONNES (91)  PARIS (75)

Montant des cotisations : (cocher la case correspondante)

- J'ai déjà été adhérent à un CGA, La cotisation est de 310 € TTC (+50 € TTC par associé)
- Adhésion Primo adhérent (228 € TTC) : Artisans/Commerçants BIC-BA - Professions libérales BNC (L'année suivante sera facturée au prix normal de 310 € TTC)
- Adhésion associés BNC BIC BA (228 € TTC et 50 € TTC par associé la 1<sup>ère</sup> année) L'année suivante sera facturée 310 € TTC et 50 € par associé.
- Adhésion (50 € TTC) : Micro BNC BIC BA

CATEGORIE D'IMPOSITION : BIC  BA  BNC

Je soussigné (e) MME  M  - FORME JURIDIQUE (SASU-SAS-SARL-EURL-SCP-SDF) : .....

NOMBRE D'ASSOCIES : .....

NOM : ..... PRENOM : .....

RAISON SOCIALE : ..... PROFESSION \* : .....

SIRET : ..... CODE NACE : .....

ADRESSE PROFESSIONNELLE : N° : ..... VOIE : .....

CODE POSTAL : ..... VILLE : .....

ADRESSE DE CORRESPONDANCE (si différente) : .....

Email : ..... Tél. : .....

Date du début d'activité : .....

**\* POUR LES PSYCHOLOGUES ET DIETETICIENS MERCI DE NOUS FOURNIR LE DIPLOME DE REFERENCEMENT AMELI**

Exercice à partir duquel vous désirez adhérer (en respectant les conditions d'adhésion) :

Du -- / -- / 2 au -- / -- / 2

NOM DE L'ANCIEN ORGANISME AGREE EN CAS DE CHANGEMENT : .....

DATE DE RADIATION : .....

### REGIME D'IMPOSITION

- Entreprise individuelle  E.I.R.L (Entreprise individuelle à responsabilité limitée)  Société
- Impôt revenu  Impôt société



**Siège Social** : 5, rue de Rome - Immeuble Jean Monnet - 93110 ROSNY SOUS BOIS

**PROFESSIONS LIBERALES**

☎ : 01 48 12 67 52

@ [agence93@acplgp.fr](mailto:agence93@acplgp.fr)

**PROFESSIONS ARTISANS-COMMERCANTS**

☎ : 01 48 54 52 87

@ [agence93bic@acplgp.fr](mailto:agence93bic@acplgp.fr)

**Vos agences :**

**92** : 58, chemin de la justice - 92290 CHATENAY MALABRY - ☎ : 01 45 37 06 00 @ [agence92@acplgp.fr](mailto:agence92@acplgp.fr)

**75** : 56, rue de Londres - 75008 PARIS - ☎ : 01 44 90 88 22 @ [agence75@acplgp.fr](mailto:agence75@acplgp.fr)

**94** : 159, boulevard de Créteil - 94100 ST MAUR DES FOSSÉS - ☎ : 01 48 89 00 31 @ [agence94@acplgp.fr](mailto:agence94@acplgp.fr)

**95** : 5, rue de Rome - 93110 ROSNY SOUS BOIS - ☎ : 01 39 90 00 51 @ [agence95@acplgp.fr](mailto:agence95@acplgp.fr)

**91** : 37, rue Michel-Ange - 91080 COURCOURONNES / ☎ : 01 69 02 16 80 @ [agence91@acplgp.fr](mailto:agence91@acplgp.fr)

**REGIME FISCAL :**

- MICRO ENTREPRENEUR (BIC ou BNC)
- REEL NORMAL DE PLEIN DROIT (BIC)
- DECLARATION CONTROLEE (BNC)
- REEL SIMPLIFIE SUR OPTION (BIC)
- REEL SIMPLIFIE DE PLEIN DROIT (BIC)
- REEL NORMAL SUR OPTION (BIC)

**INFORMATION SUR VOTRE REGIME DE TVA**

- EXIGIBILITE : TVA SUR ENCAISSEMENTS     TVA SUR DEBITS     MIXTE
- REGIME TVA : SIMPLIFIE (CA 12)     REEL (CA3) TRIMESTRIEL     MENSUEL
- TENUE DE LA COMPTABILITE : HORS TAXE     TAXE INCLUSE     NON ASSUJETTI

**VOTRE EXPERT-COMPTABLE**

DENOMINATION DU CABINET : .....

NOM ET PRENOM DE L'EXPERT COMPTABLE : .....

ADRESSE PROFESSIONNELLE : .....

.....

N° SIRET : .....

Email (**obligatoire**) : ..... Tél. : .....

LE CABINET COMPTABLE PROCEDE A LA TELETRANSMISSION AU FORMAT EDITDFC : OUI  NON

CACHET ET SIGNATURE de l'Expert-Comptable

**SIGNATURE DE L'ADHERENT**

Je certifie l'exactitude des renseignements et m'engage à respecter les obligations des adhérents de l'organisme de gestion

Fait à : .....

Le : .....

SIGNATURE

# CONDITIONS D'ADHESION

Sont membres adhérents les Industriels Commerçants, Artisans, Professions libérales ou Agriculteurs qui ont pris l'engagement de verser le montant de la cotisation fixée par le Conseil d'Administration.

La cotisation **Primo adhérent** n'est effective que la 1<sup>ère</sup> année d'adhésion, les années suivantes seront facturées au prix normal. La cotisation est due pour l'année entière quelle que soit la date d'adhésion ou de radiation de l'OMG et quel que soit le résultat (bénéfice ou déficit). Tout adhérent démissionnaire en cours d'année, non à jour de sa cotisation est réputé avoir démissionné rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier de l'année.

Les cotisations des membres adhérents sont payables dans le mois de l'inscription et ensuite, chaque année avant le 31 mars.

Vous relevez d'un **régime réel d'imposition - simplifié, normal, déclaration contrôlée** - votre adhésion à l'OMG entraîne le respect des obligations suivantes :

- 1) Produire une comptabilité sincère.
- 2) Nous remettre chaque année une copie de votre bilan, de votre compte de résultat ou de votre déclaration de résultat de l'exercice (bénéfice ou déficit), vos déclarations de TVA (CA3 ou CA12) ainsi que les documents annexes demandés par l'OMG.
- 3) **Donner mandat à l'OMG pour la télétransmission EDI-TDFC de vos déclarations (sauf si ce dernier a déjà été donné à un tiers) et du compte-rendu de mission (CRM) aux services fiscaux.**
- 4) **Donner mandat à l'OMG pour communiquer avec le membre d'expertise comptable chargé des déclarations et pour lui fournir copie du CRM.**
- 5) Répondre aux demandes de renseignements de l'OMG dans le cadre de l'Examen de concordance, cohérence et vraisemblance de vos déclarations de résultats et de TVA.
- 6) Informer l'OMG des résultats de tous contrôles fiscaux.
- 7) Informer l'OMG de tout changement intervenu dans votre situation (adresse, clé du numéro Siret, démission, cessation d'activité, mouvement d'associés pour les sociétés, mise en société, changement d'expert-comptable...)
- 8) Informer votre clientèle de votre appartenance à un Organisme de Gestion Agréé, conformément au décret du 27 juillet 1979 et accepter les règlements par chèque libellé à votre nom et par carte bancaire.
- 9) Autoriser l'OMG à communiquer à l'agent de l'Administration fiscale qui apporte son assistance technique au centre, les documents mentionnés au présent article.

Les obligations des adhérents sont stipulées dans les statuts de l'OMG. Ces documents sont à votre disposition pour consultation aux sièges sociaux de vos organismes.